

**SESSION DE FORMATION
EN PRÉSENTIEL**

Ce programme est susceptible
d'évoluer en fonction de l'actualité

Public

Tout professionnel intervenant
dans la contractualisation et la
facturation d'une formation par
apprentissage

Prérequis

Exercer une fonction dans le secteur
de la formation professionnelle ou
avoir suivi la formation « Se repérer
dans la formation professionnelle :
acteurs et mesures ».

Moyens pédagogiques

- > Exposés suivis de questions-
réponses
- > Travaux d'application individuels
ou en sous-groupes : quiz,
exercices à partir de fiches
techniques, vidéos...
- > Accès en ligne aux ressources
pédagogiques et documentaires

Intervenant

Un juriste-consultant, expert en
droit et politiques de formation à
Centre Inffo

Modalités d'évaluation

Progression des participants
évaluée par le formateur tout
au long de la formation (test de
positionnement, temps d'échanges,
travaux pratiques, exercices
d'entraînement...) et par un quiz
d'évaluation des acquis en fin de
formation.

Modalité de sanction

Remise d'une attestation
de fin de formation

SÉCURISER LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE CONVENTION DE FORMATION, CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE, FACTURATION ET PAIEMENT

Les questions générées par le système de financement de l'apprentissage sont nombreuses. Le prix de vente doit-il converger avec le niveau de prise en charge ? Quid des clauses de dédommagement dans la convention de formation ? Et les frais annexes ? Quels liens avec les CGV ? Quel niveau de prise en charge appliquer ? En pratique, que peut facturer un CFA au tiers payant (Opco, CNFPT, ANFH) ? Au cocontractant ? Selon quelles modalités ? Centre Inffo vous propose une formation 100 % dédiée à la sécurisation de votre modèle économique.

OBJECTIFS DE FORMATION

- > Définir les clauses financières dans le cadre de la convention de formation
- > Comprendre les critères de prise en charge financière de l'apprentissage, les cas de majorations, les modalités de facturation et les échéanciers de paiement
- > Identifier les modalités de facturation, de paiement et de contrôle avec l'organisme tiers payant et l'acheteur

PROGRAMME

**INSERER DES CLAUSES FINANCIERES DANS LE
CADRE D'UNE CONVENTION DE FORMATION**

- Différence entre prix de vente, prix de revient et niveau de prise en charge.
- Clauses relatives au règlement du restant à charge (dont frais annexes).
- Clauses de dédommagement en cas de modification ou de rupture anticipée de la convention.
- Articulation de la convention de formation avec les conditions générales de vente.

**APPLIQUER LE BON NIVEAU DE PRISE EN CHARGE DU
DIPLOME OU TITRE PREPARE.**

- Suivi de la fixation du niveau de prise en charge : rôles de la CPNE, de France compétences et de l'État

- Suivi de l'évolution du niveau de prise en charge : périodicité, impact sur les engagements contractuels...
- Application de la bonne convention collective nationale (CCN) et cas des employeurs sans CCN.

**SECURISER SA RELATION AVEC L'ORGANISME TIERS
PAYANT ET L'ACHETEUR**

- Modalités de facturation dans la relation avec l'Opco, le CNFPT ou l'ANFH et éventuellement avec l'employeur de l'apprenti
- Modalités de paiement par l'Opco, le CNFPT ou l'ANFH : décaissement, échéancier et modalités de versement, minoration, majoration, fait générateur des versements...
- Périmètre de contrôle de service fait et pièces justificatives.



7 heures sur 1 jours
de 9 h à 17 h



Centre Inffo,
Saint-Denis-La Plaine



995 € HT (TVA 20 %)
1 194 € TTC



De 5 à 9 personnes maximum

**Equipe
Service
à métier**

Inscrivez-vous dès à présent

Courriel : contact.formation@centre-inffo.fr

Courriel : contact.commercial@centre-inffo.fr

Toutes les informations demandées sont indispensables à la prise en compte de votre commande.

Intitulé : **SÉCURISER LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE : CONVENTION DE FORMATION, CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE, FACTURATION ET PAIEMENT**

CODE FORMATION : FOR000195

Vous pouvez également vous inscrire directement sur notre boutique en ligne <https://boutique.centre-inffo.fr>